

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 septembre 2020

D'ACCÉLÉRATION ET DE SIMPLIFICATION DE L'ACTION PUBLIQUE - (N° 3347)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 1033

présenté par

M. Tan, Mme O'Petit, Mme Dubré-Chirat, M. Fiévet, M. Bonnell, M. Martin, M. Besson-Moreau,
Mme Tiegna, Mme Hennion, M. Masségia, Mme Vanceunebrock, M. Claireaux, Mme Provendier,
Mme Michel et Mme Lenne

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 41, insérer l'article suivant:**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.